

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°23/37- 04/2026

Objet : Budget communal – Collège Henri Durez – Dispositif « Savoir rouler à vélo » - Demande d'une subvention exceptionnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu la demande de subvention déposée par le Collège Henri Durez situé sur la commune d'Estaires ;

Considérant que le collège Henri Durez a sollicité la commune dans le cadre du déploiement du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » ;

Considérant que l'établissement souhaite faire l'acquisition de vélos pour permettre aux élèves de classe de 6^{ème}, dès septembre 2026, de bénéficier d'une formation « Savoir Rouler à Vélo » ;

DATE DE
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Objet : Budget communal – Collège Henri Durez – Dispositif « Savoir rouler à vélo » - Demande d'une subvention exceptionnelle

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026
Objet de la délibération : Budget communal – Collège Henri Durez –
Dispositif « Savoir rouler à vélo » - Demande d'une subvention
exceptionnelle

Considérant que l'acquisition du matériel leur permettrait également de pouvoir mener des actions ponctuelles notamment en lien avec les écoles élémentaires et plus particulièrement avec les élèves de CM2 ;

Considérant que cette initiative s'inscrit pleinement dans la volonté de la commune de favoriser les mobilités douces auprès des jeunes ;

Le coût de l'opération étant estimé à 8 114, 44 euros, il est proposé par le Conseil municipal de soutenir cette initiative à hauteur d'un montant de 2000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

⇒ **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 euros au collège Henri Durez en vue de soutenir l'initiative « Savoir Rouler à Vélo » ;

⇒ **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;

⇒ **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

